



Le Puy en Velay, le 2 avril 2015

à

Monsieur l'inspecteur d'académie
DASEN de la Haute-Loire

Objet : date de la phase principale du mouvement

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Suite à la CAPD du 19 mars au cours de laquelle vous avez annoncé une date prévisionnelle pour la CAPD de la phase principale du mouvement au 18 juin, nous tenons à nouveau à vous faire part de notre incompréhension face à ce choix.

En effet, une date aussi tardive pour la phase principale rend difficile la tenue d'une CAPD pour le mouvement complémentaire avant les vacances d'été. Or pour la large centaine de collègues concernés par le mouvement complémentaire, il serait extrêmement dommageable de ne pas pouvoir joindre leur(s) future(s) école(s) avant les congés d'été, repoussant à la fin août les concertations indispensables à la bonne organisation des enseignements.

Votre choix est d'autant plus incompréhensible que dans tous les départements pour lesquels nous avons eu l'information (01,03,07,12,14,15,26,38,47,42,56,57,63,65), aucune CAPD de phase principale du mouvement n'aura lieu après le 4 juin. Or ces départements ont les mêmes dates de vacances et ont dû composer avec les mêmes élections départementales que la Haute-Loire. De même, en 2012 et en 2014, malgré deux périodes successives de réserve pour cause d'élections, la phase principale du mouvement avait pu se dérouler au mois de mai.

Il ne s'agit évidemment pas pour nous de pointer du doigt les services de l'inspection académique dont nous connaissons le sérieux, l'efficacité mais aussi les difficiles conditions de travail.

Nous ne voudrions pas que le choix de ces dates tardives soit une forme de chantage vis-à-vis des représentants du personnel, qui, s'ils décidaient par exemple d'accepter le projet de carte scolaire en CTSD, permettraient, indirectement, d'avancer les opérations du mouvement.

C'est pourquoi nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour que la phase principale du mouvement se déroule, comme les années précédentes, à la fin du mois de mai ou tout début juin.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'inspecteur d'académie, en nos respectueuses salutations.

Thomas Decoeur
Secrétaire départemental